



**SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA  
PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2009**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. ANNEE EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE EN 2010 .....</b>	<b>7</b>
<b>2. CONTRIBUTION AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES, EN CONCERTATION AVEC DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE .....</b>	<b>8</b>
2.1. LES CONCERTATIONS COMME LIEU DE FORMATION.....	8
2.2. LES THÉMATIQUES ABORDÉES EN 2009.....	8
2.3. LA PUBLICATION DU RAPPORT BISANNUEL 2008-2009 .....	10
<b>3. CONTRIBUTION A LA REALISATION DU PLAN FEDERAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : CONCERTATION RELATIVE AUX SITUATIONS DES PERSONNES SANS ABRI.....</b>	<b>11</b>
<b>4. RECHERCHES .....</b>	<b>12</b>
4.1. RECHERCHES RÉALISÉES À LA DEMANDE DU SERVICE .....	12
4.2. COMMISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE RECHERCHES .....	12
<b>5. COLLABORATIONS AVEC LES REGIONS, LES COMMUNAUTES ET L'ETAT FEDERAL.....</b>	<b>13</b>
5.1. BRUXELLES .....	13
5.2. FLANDRE.....	13
5.3. RÉGION WALLONNE.....	14
5.4. COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.....	14
5.5. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE .....	14
5.6. ETAT FÉDÉRAL ET NIVEAU INTERFÉDÉRAL .....	15
<b>6. VIE INTERNE .....</b>	<b>15</b>
6.1. COMITÉ DE GESTION .....	15
6.2. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT.....	16
6.3. CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES.....	16
6.4. EQUIPE .....	17
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>
1. ACCORD DE COOPÉRATION .....	18
2. PROGRAMMATION 2009.....	23
3. LISTE RECAPITULATIVE DES PARTICIPANTS AUX CONCERTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE .....	24
4. REVUE DE PRESSE 2009.....	28
5. COMPTES DE RESULTATS 2009 – BUDGET 2010.....	31
6. PUBLICATIONS DU SERVICE EN 2009 .....	32



## INTRODUCTION

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a pour vocation première de contribuer au débat et à l'action politiques, en concertation avec des acteurs privés ou publics ayant une expertise en la matière. La collecte d'informations pertinentes en matière de pauvreté et d'accès aux droits est un élément-clé de son action. Mais la mission légale – et le défi – du Service ne s'arrête pas là. Il s'agit également de rendre présents dans les débats les points de vue des personnes qui vivent dans la pauvreté. La mission légale du Service qui détermine les activités de celui-ci, est décrite dans l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique de lutte contre la pauvreté (annexe 1) ; sa traduction plus concrète en 2009 reflète la programmation établie pour cette année (annexe 2). Le présent rapport donne un aperçu du fonctionnement du Service ; pour connaître le contenu des réflexions menées, nous invitons le lecteur à consulter le rapport 2008-2009 du Service ainsi que le site [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be).

L'année 2009 a été fortement orientée vers 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne durant le second semestre, des occasions uniques pour renouveler les engagements politiques pris il y a 10 ans par le Conseil de Lisbonne en vue de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté. La désignation du Service de lutte contre la pauvreté comme 'organe national d'exécution' a eu un impact non négligeable sur les activités du Service, dès mars 2009.

Pour la première fois en 2009, le Service a été amené à organiser une concertation orientée sur un public cible, en l'occurrence les personnes sans abri, alors qu'il travaille généralement en termes de respect des droits fondamentaux des personnes qui se situent au bas de l'échelle sociale, sans les catégoriser a priori. Cette concertation répond à une des propositions du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté : « le secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté sollicite le Service de lutte contre la pauvreté pour organiser une concertation et formuler des recommandations relatives aux sans abri dans son Rapport bisannuel 2009 (proposition 42). Quoique figurant dans un plan approuvé par le Gouvernement fédéral, il est évident que cette question touche des matières relevant également de compétences régionales et communautaires.

L'année 2009 a également été marquée par des élections, occasion pour le Service de rassembler et actualiser toutes les recommandations formulées dans ses récents rapports qui concernent des matières régionales ou communautaires. Un mémorandum présentant 54 propositions relatives à l'aide à la jeunesse, à l'enseignement, à la culture, à l'emploi, au logement et à l'énergie a été largement diffusé. Il est disponible sur le site du Service.

Outre ces trois actions spécifiques, le Service a poursuivi ses activités de base. Il a finalisé les travaux thématiques entamés avec de nombreux partenaires en 2008 sur l'exercice des droits, l'orientation scolaire, les critères d'emploi convenable et l'accès à l'énergie et à l'eau en vue de leur publication en décembre 2009 dans son rapport bisannuel.

Il a aussi continué à investir dans les recherches menées à sa demande et financées par le SPF Politique scientifique. L'une d'elles, celle relative à l'objectivation du lien entre pauvreté et aide à la jeunesse, est maintenant terminée et les résultats sont

présentés de manière synthétique dans le rapport 2008-2009 du Service ; le rapport final sera publié dans les deux langues en 2010. Un nouveau projet de recherche a été accepté en 2009, relatif à la pauvreté en milieu rural.

Et enfin, le Service a poursuivi ses activités plus spécifiques avec différents niveaux de pouvoir : Etat fédéral, régions et communautés.

## 1. ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN 2010

La décision conjointe du Conseil européen et du Parlement européen<sup>1</sup> qui a consacré 2010 année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale demande à chaque Etat membre de désigner un « organisme national d'exécution » chargé de l'organisation de sa participation à l'Année européenne et de la coordination à l'échelon national. Pour la Belgique, c'est le Service de lutte contre la pauvreté qui assume cette responsabilité, épaulé par le SPP intégration sociale qui prend en charge les aspects budgétaires et administratifs de l'année.

Un comité d'accompagnement de l'organisme national d'exécution a été très rapidement organisé : il est composé des membres de la Commission d'accompagnement du Service auxquels se sont joints quelques personnes identifiées comme acteurs clés pour l'année européenne : la Fondation Roi Baudouin, l'Observatoire social européen, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Il s'est réuni pour la première fois en avril ; 6 réunions ont eu lieu en 2009. Le Service de lutte contre la pauvreté prépare les réunions, prend les contacts préalables nécessaires, rédige les notes de travail, assume le secrétariat et le suivi des réunions.

Première activité réalisée : l'élaboration du programme national d'action de la Belgique, en ce compris la répartition des moyens financiers. Le programme a été approuvé tant par la Belgique que par la Commission européenne.

Deuxième activité réalisée : l'appel à projets. Il s'agit de l'activité prioritaire du programme national (3/4 du budget<sup>2</sup>, soit 400.000 euros, dont 100.000 réservés aux CPAS). Le Service a géré les 253 projets introduits : réponse aux très nombreuses questions sur les critères de sélection, encodage, préparation de la sélection à la demande du Comité d'accompagnement, note au groupe intercabinets qui a pris les décisions finales. Seuls 27 projets ont pu être sélectionnés, vu le budget disponible.

Fin 2009, les cérémonies d'ouverture et de clôture de l'année ont été les points essentiels de l'ordre du jour du Comité d'accompagnement, ainsi que la préparation de la déclaration finale de l'année.

Une collaboration avec la Chancellerie a été entamée en vue de lancer un appel d'offre 'communication'.

Le Comité consultatif 2010 s'est réuni deux fois, en avril et en octobre. Elise Willame, attachée au Service depuis avril 2009 au titre d'experte, y représente la Belgique et rend compte des travaux de cette instance au Comité d'accompagnement 2010. Le Comité consultatif 2010 auprès de la Commission européenne gère et coordonne les activités relatives à l'année européenne afin de veiller au maintien d'une solide dimension et identité communautaires. La déléguée de la Belgique a été chargée de préparer la déclaration finale de l'année sur le plan européen.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, une personne à mi-temps a rejoint le Service et travaille exclusivement à la mise en œuvre de l'année de lutte contre la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Décision n° 1098/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 relative à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010), Journal officiel de l'Union européenne du 7 novembre 2008.

<sup>2</sup> 100.000 euros sont dédiés à la communication et 100.000 euros aux frais de personnel et de fonctionnement.

Une rubrique du site du Service ([www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)) est dédiée à l'année européenne 2010.

## **2. CONTRIBUTION AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES, EN CONCERTATION AVEC DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Il s'agit de la mission centrale du Service : stimuler le dialogue entre acteurs et sur la base de celui-ci, formuler des recommandations aux responsables politiques. Le résultat le plus visible de ce travail est le rapport bisannuel ; le dernier est paru en décembre 2009. Mais les concertations atteignent aussi d'autres objectifs, pas forcément planifiés initialement ; nous en mettons un en exergue avant de présenter les travaux proprement dits.

### **2.1. LES CONCERTATIONS COMME LIEU DE FORMATION**

Les personnes qui vivent dans la pauvreté ou la précarité, les professionnels de la justice, de la santé, des CPAS, de l'aide à la jeunesse, ... n'ont pas beaucoup d'occasions d'échanger dans des conditions aussi favorables, c'est-à-dire en-dehors de tout enjeu individuel. Les concertations deviennent ainsi des lieux de formation réciproque, où les personnes qui vivent dans la pauvreté et leurs associations apprennent à mieux connaître et comprendre les professionnels, notamment les contraintes qui sont les leurs, et vice-versa. Quand on sait que, quelle que soit la matière traitée, la formation fait toujours partie des recommandations formulées, on prend conscience de la plus-value, peu visible et donc méconnue, apportée par les concertations. Cette dimension de co-formation est fort présente notamment dans le groupe relatif à l'aide à la jeunesse en Communauté française, dans lequel se côtoient des délégués, des conseillers et des directeurs de l'aide à la jeunesse et des personnes qui vivent dans la pauvreté. Le dialogue qui y est mené ne vise pas une modification législative puisque le texte du décret relatif à l'aide à la jeunesse est évalué positivement mais bien une meilleure application du décret grâce notamment à une meilleure connaissance réciproque des services et des familles concernées.

### **2.2. LES THÉMATIQUES ABORDÉES EN 2009**

Quatre thématiques ont été approfondies dans les groupes de concertation :

- emploi : les critères d'emploi convenable
- énergie et eau : aspects sociaux
- enseignement : l'orientation scolaire
- exercice des droits, à partir de trois exemples : omnio, garantie locative, répétabilité

Il est rendu compte des résultats des réflexions dans le rapport bisannuel paru fin décembre 2009. La liste des organisations ayant contribué à l'élaboration de ce rapport figure en annexe (3). Nous nous limitons ici à mettre en exergue l'une ou l'autre spécificité des groupes de concertation en 2009.



## **- EMPLOI**

La méthode suivie est similaire à celle qui fut utilisée pour la concertation sur les titres-services (2006-2007): le groupe s'est penché sur une mesure spécifique (dans ce cas-ci, les critères d'emploi convenable dans la réglementation du chômage), l'analysant à l'aide de la connaissance élaborée et des concepts (la qualité de l'emploi, un accompagnement sur mesure qui tient compte des conditions de vie dans leur ensemble) étudiés lors des travaux de concertation ces dernières années. La connaissance construite n'est ainsi pas perdue, elle est en outre mise en question et peut être affinée et approfondie.

## **- ENERGIE ET EAU**

Dans le Rapport 2007, le groupe de concertation avait déjà abouti à un chapitre avec des recommandations, celles-ci ont ensuite été développées et certains aspects spécifiques approfondis (par exemple : les compteurs à budget et les prix sociaux maximaux). C'est lors de ces groupes de concertation qu'un certain nombre de problèmes concernant l'eau ont été pointés par les participants. Début 2009, le Service a donc organisé une concertation autour de cette thématique. Il est très vite apparu que très peu d'outils existaient en ce qui concerne le volet social de l'eau. Les participants au groupe de concertation ont demandé au Service d'organiser une enquête auprès des sociétés distributrices d'eau en Belgique; celle-ci fut lancée au second semestre 2009. En ce qui concerne les premiers résultats de cette enquête et les interprétations qui s'y rapportent, une rencontre a été organisée avec les sociétés flamandes (en collaboration avec le *Vlaamse Milieumaatschappij*) ainsi qu'avec les sociétés wallonnes (en collaboration avec Aquawal). En juin 2010, une note rassemblant les statistiques relatives aux aspects sociaux sera présentée.

## **- ENSEIGNEMENT**

Un projet de texte a progressivement été élaboré pour le Rapport 2008-2009. Étant donné que la plupart des participants à la concertation se situent à un niveau de coordination ou d'encadrement, nous avons soumis ce projet de texte à un groupe élargi en septembre. Nous nous sommes pour cela adressés à des personnes confrontées à une pratique quotidienne de l'enseignement (enseignants, directions, médiateurs,...) et à des acteurs sociaux qui n'étaient pas encore impliqués, comme des représentants des élèves, des parents... Nous visions deux objectifs qui ont été atteints. D'abord, améliorer la qualité, la richesse et le bien fondé de notre analyse grâce à cette rencontre supplémentaire. On ne peut suffisamment insister sur l'importance de bénéficier d'un regard 'extérieur' sur notre réflexion et la plus value d'un échange plus large sur ce thème. Du même coup, nous avons été confortés dans la voie que nous avons empruntée. Par ailleurs, nous avons pris en considération l'avis du VLOR sur le rapport précédent et avons réussi à impliquer davantage de participants issus du secteur de l'enseignement. Les nouveaux contacts que nous avons noués seront sans aucun doute très importants pour la concertation future sur le thème de l'enseignement.

## - EXERCICE DES DROITS

La réflexion entamée en 2008 sur l'inégalité dans l'exercice des droits s'est poursuivie.

### OMNIO

La concertation, qui avait débuté en 2008 avec des personnes vivant dans la pauvreté ou la précarité s'est poursuivie avec d'autres acteurs concernés par le système du statut OMNIO : Inami, mutuelles, prestataires de soins, observatoires de la santé, scientifiques ... et par des acteurs clés en matière de simplification des mécanismes favorisant l'accessibilité financière aux soins de santé : la Banque carrefour sécurité sociale et le SPF finances. L'objectif était de connaître la position de tous les acteurs ainsi que les contraintes techniques pour ensuite formuler des recommandations.

### RÉPÉTIBILITÉ DES HONORAIRES ET FRAIS D'AVOCAT

Le Service a continué la réflexion entamée en 2008. Il a notamment confronté les résultats de ses réflexions avec les points de vue d'avocats, de magistrats, de syndicats, de services d'aide juridique,... lors d'une table-ronde avant de travailler à la formulation de recommandations qui concernent à la fois la loi relative à la répétibilité mais aussi plus largement l'accès à la justice.

### GARANTIE LOCATIVE

Fin 2008, le Service organisait une conférence de presse pour permettre aux organisations de terrain de faire connaître les résultats de leur enquête sur la mise en pratique de la réglementation de la garantie locative. Avec le soutien du Service, ces organisations ont poursuivi leur collaboration et ont élaboré un certain nombre de propositions à court et long terme pour s'attaquer aux problèmes que pose la garantie locative. Ces propositions ont également été reprises dans le Rapport bisannuel du Service. Elles forment par ailleurs la base de la contribution de ce groupe de travail dans le cadre de l'évaluation de la réglementation de la garantie locative par un groupe intercabinets initié par le Comité de Concertation.

## 2.3. LA PUBLICATION DU RAPPORT BISANNUEL 2008-2009

Le rapport 2008-2009 a été présenté à la presse le 15 décembre, en présence du 1<sup>er</sup> ministre, du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté et des représentants des Régions et Communautés. Les quatre rapports précédents étaient remis au seul ministre de l'Intégration sociale, au titre de président de la Conférence Interministérielle Intégration sociale. Actuellement, la présidence de la CIM est tournante ; ce n'était pas un ministre compétent en matière de pauvreté qui la présidait en fin d'année. Il a donc semblé plus opportun de remettre publiquement le rapport aux ministres en charge de la pauvreté à tous les niveaux de pouvoir. Le Premier ministre a voulu honorer de sa présence la conférence de presse qui coïncidait avec les 10 ans d'existence du Service et l'ouverture de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale quelques jours plus tard (Annexe 4 : revue de presse).

### **3. CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DU PLAN FÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : CONCERTATION RELATIVE AUX SITUATIONS DES PERSONNES SANS ABRI**

Cette mission a été concrétisée par une convention avec le SPP Intégration sociale, courant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Le Service s'est d'abord concentré sur une phase d'analyse préparatoire de cette problématique complexe et multidimensionnelle. Dans un premier temps, nous avons étudié la littérature sur le sujet, tant les publications scientifiques que les rapports et memoranda d'organisations travaillant dans ce secteur. Une première note de synthèse très générale a alors été rédigée, regroupant des pistes de réflexion destinées à nourrir la concertation. Le Service s'est également attelé à identifier les acteurs actifs en Belgique dans le domaine de la lutte contre le 'sans-abrisme' afin d'établir une base de données des organisations susceptibles de participer au projet.

Pour enrichir cette synthèse et confronter son contenu à une première série de critiques et de réflexions, des rencontres bilatérales avec différents experts de la thématique ont été organisées. Le Service a veillé, lors de ces rencontres, à respecter un équilibre, tant en termes linguistiques que géographiques ou de type d'acteur (public/privé). Treize rencontres bilatérales ont ainsi permis de compléter et d'affiner la note préparatoire, base de discussion au départ de la concertation. Ce document se voulait le plus large possible de manière à ce que les orientations et approches de la thématique soient décidées en concertation et non en amont, pour ne pas biaiser le travail.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009 se tenait la première réunion de concertation, rassemblant près de cinquante personnes. Pour répondre à la mission qui lui a été confiée de produire une analyse des problématiques liées au 'sans-abrisme' en partant de l'expérience des personnes vivant en situation de pauvreté, le Service a prioritairement invité à la concertation les associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent et des acteurs travaillant au plus près de celles-ci.

Deux réunions générales ont donc été organisées afin de recueillir les réactions de chaque participant par rapport à la note de travail. Vu la taille du groupe et l'importance de la matière, le travail s'est ensuite effectué en cinq sous-groupes, chacun travaillant sur une des cinq thématiques choisies par les participants. Cette approche nous a permis de travailler par groupes d'une dizaine d'organisation, une dimension plus productive en termes de contenu et qui permettait à chacun d'avoir un peu plus de temps pour exprimer son analyse et ses préoccupations.

Les acteurs de terrain ont, dès la première réunion de concertation, répondu présent en nombre. Ils ont exprimé des attentes fortes par rapport à ce projet. Leur participation assidue à ces réunions - qui pourtant se sont déroulées à un rythme soutenu - montre leur engagement et leur intérêt pour les questions que posent les situations des personnes sans abri.

## 4. RECHERCHES

### 4.1. RECHERCHES RÉALISÉES À LA DEMANDE DU SERVICE

Le Service a pris une part active dans trois projets de recherche, en 2009, dans le cadre du programme AGORA de la Politique scientifique fédérale ainsi que dans un projet de recherche dans le cadre du programme PRIORITES STRATEGIQUES de la Politique scientifique.

- La recherche "Placement des enfants et pauvreté" (réalisée par l'*Universiteit Gent* et l'Université catholique de Louvain) s'est achevée en 2009. Lors du dernier comité d'accompagnement, le 30 septembre, le projet de rapport final a été présenté. En 2010, ce rapport paraîtra sous la forme d'un livre, fruit de la collaboration entre l'équipe de recherche et le Service. Le rapport 2008-2009 du Service en fait une brève présentation.
- Plusieurs phases de la recherche "SILC-CUT" (réalisée par le Hoger Instituut van de Arbeid) sont terminées. En 2009, en exécution du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, la Politique scientifique fédérale a lancé un appel d'offres pour réaliser l'enquête auprès de 250 personnes sans abri et 250 personnes sans papier. C'est le bureau IPSOS qui a été engagé pour la réaliser. Le Service a entamé, fin 2009, une série de prises de contact auprès des organisations de terrain afin de voir si elles étaient d'accord de participer à l'enquête et d'aider les enquêteurs d'IPSOS à rencontrer les groupes-cibles.
- Fin 2009 toujours, la Politique scientifique fédérale a également donné son accord pour la recherche "Poverty in the City and on the Country" (POCICO ; attribuée à l'Université Libre de Bruxelles et la KULeuven). Au travers de cette recherche, les données socioéconomiques seront examinées en fonction du degré de ruralité. Cette recherche part du constat qu'on dispose de peu de données concernant la pauvreté en milieu rural.
- A côté des projets AGORA, le Service a également participé, en collaboration avec l'Observatoire des migrations, au programme de recherche "Priorités stratégiques" de la Politique scientifique fédérale, plus spécifiquement au projet intitulé : "Quel droit à l'enseignement pour les enfants en séjour précaire ?" (réalisé par l'*Universiteit Antwerpen* et l'Université catholique de Louvain). Le comité d'accompagnement s'est réuni le 12 février et le 20 mai 2009 et la réunion du comité technique s'est tenue le 18 septembre.

Le Service est fortement impliqué dans les recherches susmentionnées : demande de projets de recherche, organisation des réunions des comités d'accompagnement et technique, contacts avec les équipes de chercheurs et les différents acteurs...

### 4.2. COMMISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE RECHERCHES

Parallèlement, le Service participe également à des commissions d'experts ou comités d'accompagnement d'autres recherches :

- Destiny : programme Société et avenir du SPF Politique scientifique ;
- Samenlevingsopbouw Gent : '*Sterke armen*' ;

- 'People, places, policies and social assistance trajectories' (Oases) : recherche sur la manière dont les trajets d'aide sociale des demandeurs sont influencés par des facteurs spatiaux et organisationnels ;
- 'La transparence dans la préparation et la communication des écrits professionnels en SAJ et SPJ pour un meilleur accès aux jeunes et aux familles. Recherche-action au départ d'un projet-pilote au SAJ et au SPJ de Tournai (recherche commanditée par la DGAJ de la Communauté française et réalisée par l'Institut Cardijn) ;
- 'Renforcer la lutte contre le sans-abrisme en région de Bruxelles-capitale sous l'angle juridique. Une action transversale et intégrée', une recherche réalisée à la demande de l'Observatoire de la Santé et du Social ;
- TAHIB : approche des inégalités de santé en Belgique.
- Samenlevingsopbouw Gent: 'Sterke armen'
- 'People, places, policies and social assistance trajectories' (Oases): recherche sur la manière dont les trajets des personnes qui bénéficient d'une aide sociale sont influencés par des facteurs spatiaux et organisationnels.

## **5. COLLABORATIONS AVEC LES RÉGIONS, LES COMMUNAUTÉS ET L'ETAT FEDERAL**

Les Régions, les Communautés et l'Etat fédéral accompagnent les travaux du Service. Inversement, ce dernier répond aux demandes spécifiques de collaboration de ces entités.

Aperçu des collaborations en 2009.

### **5.1. BRUXELLES**

L'Observatoire de la santé et du social a été chargé par la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles Capitale de consacrer le rapport bisannuel sur la pauvreté à la thématique des sans abri. Dans cette perspective et étant donné que le Service de lutte contre la pauvreté a été chargé d'une concertation sur la même thématique, l'Observatoire et le Service se sont rencontrés très régulièrement, afin de maximiser les complémentarités et minimiser le double travail. Dans ce cadre, le Service a participé activement au Comité d'accompagnement d'une recherche demandée par l'Observatoire, intitulée « *Renforcer la lutte contre le sans-abrisme en région de Bruxelles-Capitale sous l'angle juridique. Une action transversale et intégrée* ».

### **5.2. FLANDRE**

Le Service participe à la concertation permanente horizontale (PAO: Permanent Armoede Overleg). C'est le lieu, désigné par décret, de rencontres entre les fonctionnaires 'de vigilance' (aandachtsambtenaren) des administrations flamandes, le Vlaams Netwerk et un certain nombre d'autres partenaires, notamment pour préparer le Plan flamand d'action de lutte contre la pauvreté, en assurer le suivi et l'évaluer. En 2009, l'essentiel des travaux a été consacré à l'élaboration du cadre stratégique du nouveau plan d'action 2010-2014.

Le Service participe aussi à un des groupes de concertation verticale. Il s'agit de concertations par domaines politiques, dont l'objectif est d'examiner des initiatives politiques spécifiques en fonction de la vision et de l'expérience du public-cible et de formuler des recommandations pour les adapter. Au sein de la concertation verticale informelle, c'est la note politique de travail pour 2009-2014 qui a été au centre des travaux ; 'agenda pour 2010 a été établi, entre autres en fonction des actions politiques dans les domaines de l'emploi et de l'économie sociale ainsi que de l'année européenne de lutte contre la pauvreté.

Le Service est impliqué dans les travaux de la concertation inter-niveaux de pouvoir sur les zones rurales (IPO : interbestuurlijk permanent overleg). Un collaborateur du Service préside le groupe thématique 'Accessibilité des équipements en milieu rural en matière de santé'. En 2009, ce groupe a préparé un avis pour IPO.

### 5.3. RÉGION WALLONNE

Si cette année n'a pas été marquée par des collaborations spécifiques, des contacts réguliers et des collaborations ponctuelles se sont maintenus, à l'initiative de la DICS ou du Service.

### 5.4. COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Service a continué, en 2009, à soutenir la démarche du groupe Agora qui se réunit depuis plusieurs années au sein de la Direction générale de l'aide à la jeunesse en Communauté française. C'est à la demande de la ministre de l'Aide à la jeunesse que le Service s'implique dans ce groupe de réflexion dont la création, en 1998, répondait à une demande de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale d'évaluer le décret relatif à l'aide à la jeunesse « dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants ». Des conseillers, directeurs et délégués participent aux rencontres, ainsi que des membres de la DGAJ, un membre du cabinet de la ministre et des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent.

Sept réunions ont eu lieu en 2009 ; un texte signé par tous les participants a été rendu public : « Aide à la jeunesse : appel croisé des familles et des professionnels pour une politique qui libère ». Ce texte a également été présenté à la ministre de l'Aide à la jeunesse. L'essentiel des échanges a porté sur la transparence dans la préparation et la communication des écrits professionnels, cette question faisant l'objet d'une recherche-action au départ d'un projet pilote au SAJ et SPJ de Tournai, terminée fin décembre 2009.

### 5.5. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Le Service a été invité à rencontrer les deux réseaux d'associations impliqués dans la lutte contre la pauvreté qui existent en Communauté germanophone et les fonctionnaires compétents dans les diverses thématiques ayant trait à la pauvreté. L'objectif était de mieux faire connaître les travaux du Service et de voir les collaborations possibles et souhaitées de part et d'autre.

## 5.6. ETAT FÉDÉRAL ET NIVEAU INTERFÉDÉRAL

- Le Service participe au volet belge de la Méthode ouverte de coordination, initiée au niveau européen. Il collabore ainsi à l'élaboration du Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale qui rassemble les mesures fédérales, communautaires et régionales prévues en matière d'inclusion sociale, de soins de santé et de pensions, coordonné par le SPF Sécurité sociale. Il existe deux groupes de travail piloté au niveau fédéral: le groupe « actions », coordonné par le SPP Intégration sociale et de groupe « indicateurs », coordonné par le SPF Sécurité sociale. Le Service assiste aux réunions de ces deux groupes.  
Le groupe « actions » a pour objectif de travailler à l'élaboration de la partie « inclusion sociale » du Rapport stratégique. Le Service y relaie les constats, analyses et recommandations issus des concertations qu'il mène avec des acteurs de terrain sur divers thématiques.  
Le groupe indicateurs a travaillé en 2009 sur le baromètre interfédéral de la pauvreté (chiffres et interprétation).
- Participation au Comité d'accompagnement du projet « Experts de vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale ».  
Le Service est membre du comité d'accompagnement du projet « Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Ce projet est mené par le SPP Intégration sociale. Il consiste en l'embauche d'experts du vécu par le SPP Intégration sociale. Ceux-ci sont détachés dans différents services publics fédéraux, ils reçoivent également une formation spécifique. Le Comité d'accompagnement se réunit environ tous les 3 mois. Son rôle est de suivre l'évolution du projet dans tous ses aspects : au niveau de l'emploi (statut, échelle barémique, profil de fonction, jobcoaching...), de la formation (contenu de la formation, reconnaissance du diplôme...), évaluations du projet par des équipes de recherche universitaires...
- Le Service a participé comme membre du jury à la sélection des projets introduits dans le cadre du premier prix fédéral de lutte contre la pauvreté, une initiative du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté.

## 6. VIE INTERNE

### 6.1. COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion est chargé de trois missions : veiller à la bonne exécution de l'accord de coopération, déterminer les besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de coopération).

Il s'est réuni cinq fois en 2009. Il a notamment poursuivi la réflexion sur la modification de l'accord de coopération (annexe 5).

#### Composition en 2009

Président : Ides Nicaise ; Vice-présidente : Muriel Rabau  
Véronique De Baets, Magda de Meyer, Anne Vandebussche (membres présentés par l'Etat fédéral) ; Marijke Enghien, Liesbet Stevens, Frederix Vanhauwaert (membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande) ; Carine Jansen, Benoit Parmentier (membres présentés par la Région wallonne en concertation avec

la Communauté française) ; Martine Motteux, Luc Notredame (membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune) ; Karin Fatzaun (membre présenté par la Communauté germanophone). Le directeur et le directeur adjoint ainsi que la coordinatrice participent au Comité avec voix consultative.

## 6.2. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

La Commission d'accompagnement, présidée par le ministre de l'Intégration sociale, a été créée pour suivre le contenu des travaux du Service et veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de coopération).

Elle s'est réunie trois fois en 2009. Le nombre relativement peu élevé de rencontres s'explique par la tenue de nombreuses réunions du Comité d'accompagnement 2010, auxquelles participent aussi les membres de la Commission d'accompagnement du Service.

La modification de l'accord de coopération et les échanges sur les travaux thématiques menés par le Service étaient les points principaux des ordres du jour des réunions.

### Composition en 2009

Président : Philippe Courard, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté.

Sévrine Bailleux, Paul Palsterman, Bjorn Cuyt, Sonia Kohnenmergen (interlocuteurs sociaux) ; Ivan Dechamps et Ignace Leus (organismes assureurs) ; Diane Moras, Ludo Horemans, Paul Trigalet, Marc Otjacques et Régis De Muylder (organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment) ; Christine Dekoninck, Christophe Ernotte et Piet Van Schuylenberg (Unions des villes et communes/CPAS).

Les membres du Comité de gestion sont également membres de la Commission d'accompagnement.

## 6.3. CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Service occupe une place particulière au sein du Centre mais leur proximité sur le plan du contenu ne fait aucun doute. En effet, les discriminations sont un facteur de pauvreté, quel qu'en soit le motif ; deux critères protégés, fortune et origine sociale, sont directement en lien avec les situations de pauvreté ; les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées parmi les personnes pauvres. C'est donc très naturellement que des liens se tissent entre Centre et Service. En 2009, le Service a contribué aux groupes de travail relatif au logement. Inversement, les collègues du Centre sont invités aux concertations organisées par le Service qui traitent de matières dont ils sont en charge.

Le président et la vice-présidente du Comité de gestion du Service sont invités au Conseil d'administration du Centre lorsque des points à l'ordre du jour concernent la pauvreté. La coordinatrice adjointe participe aux réunions du Conseil d'administration du Centre, aux réunions du staff de direction. Le personnel est invité aux réunions générales et à celles portant sur le contenu.

Les collaborateurs du Service ont participé, en 2009, à la démarche du Centre visant à décrire les diverses fonctions existant au sein de l'institution. Ils ont également rédigé une carte missions.



Inversement, la direction du Centre a voix consultative au Comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté.

#### 6.4. EQUIPE

Dix personnes ont collaboré aux travaux du Service au cours de l'année 2009 (une moyenne de 7,91 équivalents temps plein).

Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine pour coordonner les travaux, permettre aux collègues d'échanger des idées et d'approfondir le contenu, en privilégiant une approche transversale.

##### Composition de l'équipe en 2009

Ghislaine Adriaensens (100%), Virginie Bosquet (50%), Françoise De Boe (100%), Emmanuelle Devillé (80 %), Sophie Galand (100%), Veerle Stroobants (80%), Henk Termote (100%), Henk Van Hootegem (80%), Véronique Lahbib (jusqu'au 31/10/2009) Marie Wastchenko (jusqu'au 30/09/2009).

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009 : Alexis Andries (50%/année européenne de lutte contre la pauvreté)

A partir du 1<sup>er</sup> août 2009 : Najoua Batis (100%)

A partir de juin 2009 : Marilène De Mol (100% / concertation sans abri,)

## ANNEXES

### 1. ACCORD DE COOPÉRATION

#### **Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté**

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998.

Il a été approuvé par

- la Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- l'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- la Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- la Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- la Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- la Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, § 1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- \* l'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- \* la Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- \* la Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- \* la Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la

Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;

- \* la Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- \* la Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- \* la Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- \* la concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- \* un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- \* l'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de ces politiques;
- \* une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

#### Art. 2.

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé 'le Rapport'. Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le 'Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale' prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- \* une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- \* une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- \* un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- \* des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

#### Art. 3.

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

#### Art. 4.

§ 1<sup>er</sup>. Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.

§ 2. Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.

§ 3. Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

#### Art. 5.

§ 1<sup>er</sup>. Afin de mettre en œuvre ce qui précède un «Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale» est créé avec pour missions de :

- \* répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- \* formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
- \* rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
- \* à la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intermédiaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
- \* organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.

§ 2. Pour réaliser les objectifs définis sous § 1<sup>er</sup>, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du «Rapport Général sur la Pauvreté».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

#### Art. 6.

§ 1<sup>er</sup>. Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- \* 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- \* 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- \* 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- \* 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§ 2. Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§ 3. Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

#### Art. 7.

§ 1. Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- \* la garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- \* sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- \* l'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- \* la détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§ 2. Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§ 3. Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

- \* 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
- \* 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
- \* 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
- \* 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
- \* 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§ 4. En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

Art. 8.

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- \* 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- \* 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- \* 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- \* 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

Art. 9.

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence Interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

Art. 10.

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

Art. 11.

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ;

M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ;

M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ;

L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ;

L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone: J. MARAITE, Ministre-Président ;

K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ;

Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

## 2. PROGRAMMATION 2009

<b>1. CONTRIBUER AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES : ACTIVITES LIEES AUX MISSIONS DE BASE DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
1.1. ASSURER UN SUIVI DYNAMIQUE DU RAPPORT 2007.....	3
1.2. POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	3
1.2.1. Aide à la jeunesse en Communauté française.....	4
1.2.2. Emploi.....	4
1.2.3. Energie.....	4
1.2.4. Enseignement.....	4
1.2.5. Exercice des droits.....	4
1.2.6. Justice.....	5
1.3. EMETTRE DES AVIS ET RECOMMANDATIONS AUX POLITIQUES.....	5
<b>2. SAISIR LES OCCASIONS DE METTRE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE A L'AVANT-PLAN</b> .....	<b>6</b>
2.1. L'ANNEE EUROPEENNE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN 2010.....	6
2.2. LES 10 ANS DE L'ACCORD DE COOPERATION.....	6
<b>3. RENDRE PRESENTE DANS LA RECHERCHE LA QUESTION DE LA PAUVRETE, EN Y ASSOCIANT AU MAXIMUM LES ACTEURS CONCERNES</b> .....	<b>6</b>
3.1. PROJET AGORA 'PAUVRETE ET PLACEMENT DES ENFANTS'.....	6
3.2. PROJET AGORA 'LA SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES'..	6
3.3. 'LE DROIT A L'ENSEIGNEMENT POUR LES ENFANTS EN SEJOUR ILLÉGAL'.....	7
<b>4. PARTICIPER AUX DEBATS ET ACTIONS MENES A L'INITIATIVE D'AUTORITES PUBLIQUES OU D'ORGANISATIONS</b> .....	<b>7</b>
4.1. INITIATIVES D'AUTORITES PUBLIQUES.....	7
4.1.1. Plan d'action national inclusion sociale.....	7
4.1.2. Contribution belge au groupe de travail « inclusion active » créé par le Comité de protection sociale (Commission européenne).....	7
4.1.3. Concertation permanente sur la pauvreté.....	8
4.1.4. Concertation inter-niveaux de pouvoir sur les zones rurales.....	8
4.1.5. Rapport sur la pauvreté de l'Observatoire de la santé et du social.....	8
4.1.6. Groupe thématique 'Pauvreté et enseignement' des plates-formes de concertation locale des écoles primaires et secondaires de Bruxelles.....	8
4.2. INITIATIVES D'ORGANISATIONS.....	9
4.2.1. Collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté.....	9
4.2.2. Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté.....	9
4.2.3. Objectifs de la décennie 2007-2017.....	9
4.2.4. Nouvelle réglementation sur la garantie locative.....	9
4.2.5. Groupe de réflexion sur le document social 'Iemand moet ergens'.....	9
4.3. PROJETS INTERNATIONAUX.....	9
4.4. COMITES DE PILOTAGE ET JURYS.....	9
4.5. JOURNEES D'ETUDE ET COLLOQUES.....	10
<b>5. RENDRE VISIBLES LES ACTIVITES DU SERVICE ET METTRE A DISPOSITION DU GRAND PUBLIC DES INFORMATIONS PERTINENTES</b> .....	<b>10</b>
<b>6. OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE DU SERVICE</b> .....	<b>11</b>

### 3. LISTE RECAPITULATIVE DES PARTICIPANTS AUX CONCERTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE

Certaines organisations participent aux travaux de plusieurs groupes (celles marquées par le sigle \*).

AMA

ACFI-FIAS - Interfédération des EFT/OISP

Actiris

ACW studiedienst

Administration de l'Aide à la Jeunesse

Advocatenbureau Terecht

Agentschap Jongerenwelzijn \*

Algemeen Onderwijsbeleid Antwerpen

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes / Landsbond der Christelijke Mutualiteiten

Antwerps Platform Generatiearmen

Aped-OVDS

Arktos

Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale - section CPAS / Vereniging van de Stad en de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - afdeling OCMW \*

Association syndicale des magistrats

Associations d'aide juridique - Verenigingen voor juridische hulp

ATD Quart Monde / ATD Vierde Wereld - Recht-Op Burgerhout \*

ATD Quart Monde / ATD Vierde Wereld \*

ATD Vierde Wereld Vlaanderen

AVCB

Banque Carrefour de la Sécurité Sociale / Kruispuntbank van de Sociale Zekerheid \*

Beweging van Mensen met Laag Inkomen en Kinderen vzw

BMLIK

Bond Beter Leefmilieu \*

Bonnevie

Bouillon de cultures

Brugfiguur – Pedagogisch begeleidingsdienst stad Gent

Brussels Platform Armoede vzw \*

Buurthuis 't Lampeke

Buurtwerk 't Lampeke

Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité / Hulpkas voor Ziekte-en Invaliditeitsverzekering

CAW Metropool - Team Straathoekwerk Antwerpen

CAW Mozaiek - Woonbegeleiding

Centre d'action interculturelle - Namur

Centre d'accueil social Abbé Froidure - Les Petits Riens / Centrum voor sociale opvang

Eerwaarde Heer Froidure - Spullen Hulp

Centre de Médiation des Gens du Voyage de la Région Wallonne \*

Centre PMS de la Communauté française de Saint-Gilles

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme / Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding

Centre régional d'intégration du Brabant Wallon

Centrum Kauwenberg

Changements pour l'égalité

Chez nous asbl / Bij ons vzw \*



Collectif solidarité contre l'exclusion \*  
 Comité de citoyens sans emploi - Ixelles  
 Comme Chez Nous - Le Rebond \*  
 Communauté française - Secrétariat général  
 Coordination des écoles de devoir à Bruxelles  
 Coordination Gaz-Electricité-Eau \*  
 CPAS de Saint-Gilles / OCMW Sint-Gillis  
 CSC - Service d'études / ACV - Studiedienst \*  
 DAK  
 De Fakkel  
 De Keeting vzw  
 De Kier  
 De Populieren  
 De Schutting - Albatros  
 De Vrolijke Kring  
 Den Durpel  
 Département de criminologie de l'INCC  
 Departement onderwijs – Lokale overlegplatform voor gelijke onderwijskansen  
 Departement Onderwijs en vorming / ILSV  
 Departement WSE - Afdeling werkgelegenheidsbeleid  
 Dignitas asbl / Dignitas vzw \*  
 Diogenes  
 Direction générale de l'Aide à la Jeunesse  
 Direction générale de l'aide à la jeunesse - Service de l'inspection pédagogique  
 Drieklap Leuven  
 Droits sans toit \*  
 Equipes d'Entraide - St. Vincent de Paul  
 Equipes populaires  
 FAPEO  
 Feantsa  
 Febisp  
 Federatie van Vlaamse OCMW-maatschappelijke werkers \*  
 Fédération des CPAS de l'UVCW  
 Fédération des maisons médicales  
 Fédération wallonne des assistants sociaux de CPAS \*  
 FGTB / ABVV \*  
 Flora vzw - netwerk voor vorming en werkcreatie met vrouwen  
 Fondation Roi Baudouin / Koning Boudewijnstichting \*  
 Forum Bruxellois de la lutte contre la pauvreté  
 Front Commun des Sans Domicile Fixe \*  
 Front SDF - Le Babbeleir  
 Green Belgium  
 Habiter Bruxelles  
 Hoger Instituut voor de Arbeid  
 Hogeschool Limburg  
 Huurdersbond  
 Inclusion, Social Policy Aspects of Migration, Streamlining of Social Policies  
 Infirmiers de Rue asbl \*  
 Infor GazElec  
 Institut national d'assurance maladie-invalidité / Rijksinstituut voor ziekte-en  
 invaliditeitsverzekering  
 Interfédération des EFT / OISP  
 IWEPS  
 Jongeren Welzijn

Kansen in Onderwijs Antwerpen  
Katholieke Universiteit Leuven  
La Maraude de Saint-Josse  
La Rochelle  
La Strada  
Le Babelleir  
Le Forem  
Leren Ondernemen  
Les Petits Riens - Spullenhulp  
Ligue des Droits de l'enfant  
Ligue des Familles  
Ligue des Usagers des Services de Santé  
L'Ilot - AMA  
Limburgs overleg onderwijs-arbeid  
Limburgs Steunpunt Straathoekwerk vzw  
Lire et Ecrire Wallonie  
Lutttes Solidarités Travail \*  
Maison locale de Forest  
Ministère de la Région Wallonne  
Ministerie Vlaamse Gemeenschap  
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Abteilung Kulturelle und soziale  
Angelegenheiten  
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Abteilung Unterricht, Ausbildung  
und Beschäftigung  
Nederlandstalig Ombudsman voor energie  
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale / Observatorium voor  
Gezondheid en Welzijn van Brussel-Hoofdstad \*  
Observatoire Social Européen  
OCMW Hoeilaart \*  
Office de la Naissance et de l'Enfance  
Open Huis-deelwerking Protestants Sociaal Centrum Antwerpen vzw  
Pax Christi  
Pedagogisch Adviesur Basisonderwijs BHG - OVSG  
Pharmaciens sans frontières / Apothekers zonder grenzen  
Pigment  
Project Bruggen Bouwen  
Project energie en armoede \*  
Project energie en armoede en T'Hope Roeselare \*  
PROTOS  
Provincie Limburg  
Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat  
Recht-Op vzw  
Relais Santé - CPAS de Liège  
Relais Social de Charleroi  
Relais Social de Mons  
Relais Social de Namur  
Relais Social du Pays de Liège  
Relais Social Urbain de La Louvière  
Relais Social Urbain de Verviers  
Relogeas  
Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté / Belgisch Netwerk Armoedebestrijding  
Réseau wallon de lutte contre la pauvreté \*  
Rijksdienst voor Kinderbijslag voor Werknemers  
RVA

RWADE \*  
 Samenlevingsopbouw Antwerpen provincies vzw \*  
 Samenlevingsopbouw Brussel \*  
 Samenlevingsopbouw Gent \*  
 Service d'aide aux justiciables de l'arrondissement de Bruxelles II  
 Service de l'aide à la jeunesse de Marche  
 Service public de Wallonie - Direction de l'Action sociale  
 SMES-B  
 Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises  
 Solidarités Nouvelles Bruxelles\*  
 Solidarités Nouvelles Wallonie \*  
 Soma Maasmechelen  
 SOS Schulden Op School vzw  
 SPF Finances / FOD Financiën  
 SPF Sécurité Sociale / FOD Sociale Zekerheid  
 SPP Intégration Sociale / POD Maatschappelijke Integratie  
 SPP Politique scientifique / POD Wetenschapsbeleid \*  
 Stad Gent - Cel lokaal sociaal beleid  
 Stedelijke basisschool Victor Carpentier  
 Steunpunt Algemeen Welzijnswerk  
 Steunpunt Gelijke Onderwijskansen  
 Steunpunt studie en beroepskeuze stad Antwerpen  
 Syndicat des Avocats pour la Démocratie  
 Syndicat des locataires  
 Teledienst Ninove  
 Travailleurs Sans Emploi FGTB Liège  
 Trempline asbl  
 Union des Villes et des Communes de Wallonie  
 Union Nationale des Mutualités Socialistes / Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten  
 Université Catholique de Louvain - DO Criminologie de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie  
 Universiteit Antwerpen  
 Universiteit Gent \*  
 VDAB \*  
 Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten \*  
 Vereniging van Wijkgezondheidscentra  
 Vierdewereldgroep "Mensen voor Mensen" vzw  
 Vlaams Energieagentschap  
 Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen \*  
 Vlaams Overleg Bewonersbelangen \*  
 Vlaams Patiëntenplatform  
 Vlaams Verbond Katholiek basisonderwijs  
 Vlaams Verbond Katholiek secundair onderwijs  
 Vlaamse Administratie Welzijn  
 Vlaamse Milieumaatschappij  
 Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt  
 Vlaamse scholierenkoepel  
 VOSEC  
 Vrije Centra voor Leerlingen Begeleiding  
 Wasda Genk - RIMO  
 Welzijnszorg \*  
 Wijkcentrum De Kring  
 Wijkpartenariaat vzw De Schakel

#### 4. REVUE DE PRESSE 2009

### RAPPORT LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2008-2009 – PARTIE 1 DANS LES MÉDIA

#### PRESSE ECRITE

- *Alter Echos* n° 287, « Le rapport pauvreté plaide pour l'effectivité des droits. », 15 janvier 2010.
- *De Bond*, « Als je maar werk hebt... », 8 januari 2010, p. 6.
- *De Bond*, « Armoede is een zaak van iedereen », 16 april 2010, p. 18.
- *De Standaard*, « Leterme populair bij armen », 16 december 2009, p. 16.
- *De Tijd*, « Kwalitatieve jobs buffer tegen armoede », 16 december 2009, p.10.
- *Dimanche*, « Pauvreté, Une absence de vision », 3 janvier 2010 (+ vermeld in *Feuille de conjoncture (Centre de documentation –ATD Belgique)*, janvier-février 2010, p. 1).
- *Gazet van Antwerpen*, « Niemand nog afsluiten van gas en elektriciteit », 16 december 2009, p. 5.
- *Grenz Echo*, « Armutsbericht: Nur ein qualitativer Arbeitsplatz ist ein Mittel gegen Armut. », 16 décembre 2009.
- *Het Laatste Nieuws*, « Gelijkheidscentrum: "Niemand afsluiten van gas en stroom" », 17 december 2009, p.2.
- *Journal du droit des jeunes*, « Pauvreté et Aide à la Jeunesse : un lien? », De Boe F., Delens-Ravier I., n° 294, avril 2010, p. 24-29.
- *La Libre Belgique*, « Des droits pas toujours bien respectés », 16 décembre 2009, p.8.
- *La Libre Belgique*, « Présence très appréciée d'Yves Leterme », 16 décembre 2009, p.8.
- *La Libre Belgique*, « Près de 170 000 travailleurs pauvres », 16 décembre 2009, p.8.
- *La Libre Belgique*, « Une place pour tous. Opinion insécurité par Stéphane Roberti, Président du CPAS de Forest », 9 février 2010, p.31-32.
- *Les Echos du Logement*, « Lutte contre la pauvreté », n°.1, mars 2010, p. 12 (+ vermeld in *Feuille de conjoncture (Centre de documentation –ATD Belgique)*, mars-avril 2010, p. 1).
- *Les Échos du Logement*, « Eau et Énergie : à quand des droits effectifs ? », Batis Najoua, Van Hootegem Henk, n°. 1, mars 2010, p. 14-20 (+ vermeld in *Feuille de conjoncture (Centre de documentation –ATD Belgique)*, mars-avril 2010, p. 7)..
- *Le Soir*, « La politique de lutte contre la pauvreté au rapport. Trop modestes résultats ? », 16 décembre 2009, p.11.
- *Le Soir*, « Quand le législateur rate sa cible... », 16 décembre 2009, p.11.
- *L'Observatoire*, « L'orientation scolaire : valorisation des compétences ou renforcement des inégalités », Devillé Emmanuelle, nr. 64, 2009-2010, p. 5-9.
- *Metro*, « Opvang Brusselse daklozen nu al volzet », 16 december 2009, p. 4.
- *Syndicats*, « Des propositions pour plus d'égalité sociale », 15 janvier 2010; p.5. (+ vermeld in *Feuille de conjoncture (Centre de documentation –ATD Belgique)*, janvier-février 2010, p. 6-7).
- *TerZake*, « De strijd tegen armoede is een zaak van iedereen », Henk Van Hootegem, Cahier nr. 2, maart 2010, p. 7-10.
- *Vierde Wereldblad*, "Niet altijd meer rechten, wel meer effectieve rechten", nr.166, januari-februari 2010, p. 2
- *VOB Nieuwsbrief*, « Verslag Armoedebestrijding 2008-2009: Een bijdrage aan politiek debat en politieke actie », jrg. 13, Februari 2010, nr.1, p.40-41.

- VVSG-Lokaal, « Omnio-statuuat verbeterat toegang tot gezondheidszorg niet», nr.3, 16 februari 2010, p. 11.
- Welwijs, « Verslag armoedebestrijding 2008-2009 », nr.1, maart 2010, p. 35.

## RADIO TV

- La Première; émission "Face à l'Info", 22 décembre 2009
- La Première; émission "Le Journal de la mi-journée", 11 janvier 2010
- Radio 1; 6 april 2010 (watervoorziening: <http://www.radio1.be/programmas/vandaag/afsluiten-van-watervoorziening>)
- VRT; émission "Nieuws", 15 december 2009; "Nieuws" van 7 april 2010 (watervoorziening: [http://internetradio.vrt.be/radiospeler/v2\\_prod/wmp.html?qsbrand=11&qsODfile=/media/audio/ni18/11\\_11ni18](http://internetradio.vrt.be/radiospeler/v2_prod/wmp.html?qsbrand=11&qsODfile=/media/audio/ni18/11_11ni18))

## SITES WEB

- Alter Echos n° 288, « Sus aux placements pour raison de pauvreté. », 29 janvier 2010, URL : [http://www.alterechos.be/index.php?p=sum&d=i&c=a&pn=unsetted&art\\_id=19341&n=288&l=fr](http://www.alterechos.be/index.php?p=sum&d=i&c=a&pn=unsetted&art_id=19341&n=288&l=fr)
- ATD Quart Monde, (accueil), « Rapport bisannuel sur la lutte contre la pauvreté », 18 décembre 2009. URL : <http://www.atd-quartmonde.be/>
- ATD Vierde Wereld, (beginpagina), « Verslag over de armoede 2009 », 16 december 2009. URL : <http://www.atd-vierdewereld.be/>
- Belgium.be (Portaal), «Armoedebestrijding: rapporten 2008-2009 », 25 maart 2010. URL : [http://www.belgium.be/nl/nieuws/2010/news\\_verslag\\_2008\\_2009\\_armoedebestrijding.jsp?referer=tcm:117-97858-64-a5](http://www.belgium.be/nl/nieuws/2010/news_verslag_2008_2009_armoedebestrijding.jsp?referer=tcm:117-97858-64-a5)
- Belgium.be (Portail), «Lutte contre la pauvreté : rapports 2008-2009 », 25 mars 2010. URL : [http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news\\_rapport\\_2008\\_2009\\_lutte\\_pauvrete.jsp?referer=tcm:116-97858-64](http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news_rapport_2008_2009_lutte_pauvrete.jsp?referer=tcm:116-97858-64)
- Culture et Démocratie, (La Lettre n°41-20/01/2010), « Editorial. De la pauvreté au XXIe siècle », URL : <http://www.cultureetdemocratie.be>
- Itinera Institute (rubrique Externe publicaties en presentaties), « Armoedebestrijding, 2008-2009», 16 december 2009. URL : <http://www.itinerainstitute.org>
- Marleen Temmerman « Nog maar een kwart van rechthebbenden maakt gebruik van OMNIO-statuuat », 18 december 2009, [http://www.marleentemmerman.be/index2.php?option=com\\_content&task=view&id=132&pop=1&page=0&Itemid=1](http://www.marleentemmerman.be/index2.php?option=com_content&task=view&id=132&pop=1&page=0&Itemid=1)
- SAW-B, ES-Infos n°66-Février 2010, « Rapport 2008-2009 du Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ». URL : <http://www.saw-b.be>
- VVSG « Omnio-statuuat verbeterat toegang tot gezondheidszorg niet». URL : [http://www.vvsg.be/Lists/Nieuws/dispform.aspx?id=534&Source=http%3a%2f%2fwww.vvsg.be%2fsociaal\\_beleid%2fPages%2fdefault.aspx](http://www.vvsg.be/Lists/Nieuws/dispform.aspx?id=534&Source=http%3a%2f%2fwww.vvsg.be%2fsociaal_beleid%2fPages%2fdefault.aspx)
- Websiterecensie van Levif.be (rubrique Actualités), « Lutte contre la pauvreté : rapport 2008-2009 du Centre pour l'égalité des chances», 15 décembre 2009. URL : <http://levif.news.be/>

- XTR Strong (e-brief van Klasse), « Schaf B-attest af», URL : <http://www.klasse.be/xtrstrong/25/?m=xtrstrong/25/mf07995840fa7a995514c8c5c473476d8>

## 5. COMPTES DE RESULTATS 2009 – BUDGET 2010

### Comptes de Résultats 2009 - Budget 2010 - Service Pauvreté

<b>PRODUITS</b>	€	clôture au	€	clôture au	€
	<u>Compt.2008</u>	<u>31/12//2008</u>	<u>Compt.2009</u>	<u>31/12//2009</u>	<u>Budget 2010</u>
Région Bxl capitale	14.791,81		15.468,18		16.750,00
Etat Fédéral	442.508,41		453.000,00		482.000,00
Région Wallonne	50.000,00		51.000,00		52.000,00
Communauté Flamande	82.000,00		85.000,00		88.700,00
Frais Projet "Sans abri"			32.019,52		35.230,00
Projet "Europe 2010"			0,00		57.500,00
Récupératon de frais (rapports, missions,...)	8.158,08		880,25		
Produits financiers	18.720,03		3.925,13		
	0,00		0,00		3.000,00
<b>TOTAL DES PRODUITS :</b>		<b>614.178,33</b>		<b>641.281,06</b>	<b>712.180,00</b>
<b>CHARGES</b>					
Frais de fonctionnement	187.529,16		210.233,15		237.900,00
Frais de déplac. - missions	968,78		990,18		2.500,00
Frais comité de gestion / accompagnement	222,86		0,00		
Frais remboursés aux associations	1.728,74		3.740,07		4.500,00
Publications	19.307,83		19.641,69		20.000,00
Photocopies, imprimés (externe)	3,79		176,39		2.400,00
Internet	1.265,35		1.379,59		3.000,00
Documentations	4.310,53		3.502,90		5.000,00
Inscriptions Colloques & séminaires	353,00		110,00		1.000,00
Frais divers / frais organisation séminaires	1.844,75		6.422,20		20.000,00
Frais de représentation	775,80		730,92		1.500,00
Traductions / interprétations (général)	51.239,17		27.909,02		30.000,00
Traductions / interprétations concertations			39.630,19		40.000,00
Frais de fonctionnement "centre"	105.520,98		108.000,00		108.000,00
Frais Projet "Sans abri"			39.019,52		35.230,00
Frais Projet "Europe 2010"			3.512,36		57.500,00
Frais de personnel			428.197,59		485.955,00
Honoraires secrétariat social			1.350,50		1.840,00
Honoraires gestion chèques-repas		480.493,25	575,35		965,00
Brut salarial	1.511,06		338.205,30		372.500,00
ONSS s/brut salarial	814,03		71.960,19		81.000,00
Prov.pécule de vacances / prime de fin d'année	371.740,70		-5.891,77		0,00
Allocations familiales	80.007,48		4.912,20		10.000,00
Frais de déplac. - domicile/travail	1.725,09		6.500,88		8.500,00
Chèques-repas	6.098,96		8.665,92		9.500,00
Récupération q/p personnel s/dito	7.991,03		-1.523,82		-1.700,00
Chèques-cadeaux	9.289,75		395,00		250,00
Assurance-Loi	-1.922,76		3.047,84		3.200,00
	375,00				
Frais exceptionnels	0,00		-6.200,00		6.500,00
(Reprise de) provision rapport bi-annuel					
		6.200,00			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>674.212,41</b>	<b>0,00</b>	<b>674.762,62</b>	<b>823.085,00</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	(2)	<b>-60.034,08</b>	(2)	<b>-33.481,56</b>	<b>-110.905,00</b>

(2) Le résultat négatif budgété pour l'exercice 2008/2009 sera imputé sur les résultats reportés des exercices antérieurs

## 6. PUBLICATIONS DU SERVICE EN 2009

[Mémorandum élections régionales 2009](#), avril 2009.

[Note informative relative à la complémentarité des rapports et plans pauvreté produits régulièrement par les Régions, les Communautés et au niveau interfédéral](#), mars 2009.

De Mol Marilène et Termote Henk, [Pour une approche préventive et cohérente du sans abrisme](#). Dans : [L'Observatoire](#), n° 64, 2009-2010, pp. 123-126.

Deville Emmanuelle, [L'orientation scolaire : valorisation des compétences ou renforcement des inégalités](#). Dans : [L'Observatoire](#), n° 64, 2009-2010, pp. 5-9.

Direction générale de l'aide à la jeunesse, ATD Quart Monde, Luttes Solidarités Travail (LST) et Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, [Aide à la Jeunesse: Appel croisé des familles et des professionnels pour une politique qui libère](#), Groupe Agora, octobre 2009.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, [Lutte contre la pauvreté. Rapport bisannuel 2008-2009 – Partie I](#), décembre 2009.